

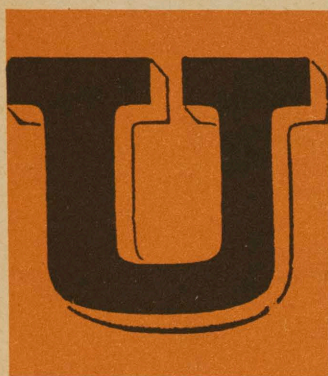
la

g

galerie
des **arts**

N° 6 AVRIL 1963 2,50 F MENSUEL





NE Direction de la Création Artistique a été créée au ministère des Affaires Culturelles ; est-ce l'amorce d'une politique artistique ? On voudrait le croire. Mais pour faire une politique il faut avoir une opinion ; celle de M. Malraux a été, jusqu'à ces derniers temps, si fluctuante qu'on ne saurait lui accorder une ligne directrice ou lui attribuer une pensée. M. Dujardin-Beaumetz, secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts de la Belle Epoque, aimait les

peintres militaires, notre ministre de la Culture prône l'art abstrait, l'un était sans doute en retard, l'autre est peut-être en avance, tout cela, on en conviendra, ne fait pas sérieux. Sous Louis XIV il y avait l'Etat-mécène, Versailles est la matérialisation d'une pensée. Architectes, peintres, sculpteurs collaboraient à l'œuvre d'une époque. La République que Gambetta voulait « athénienne » n'a même plus mauvais goût. L'Etat, faute d'argent, n'achète guère, la réunion des musées nationaux ne dispose que d'un million de francs 1963 et de revenus infimes pour enrichir ses collections qui doivent attendre la philanthropie — sinon la charité — privée. Mais les collectionneurs eux-mêmes ne sont pas mieux traités. Pas question, comme cela se fait aux Etat-Unis et en Angleterre, de défalquer le revenu imposable du donateur d'un quelconque pourcentage ; bien au contraire, le fisc traque impitoyablement « les signes extérieurs de richesse ».

L'enseignement artistique va à vau-l'eau, l'artisanat disparaît, les fouilles archéologiques manquent de crédits, les artistes sont chassés de leurs ateliers. Que fera la nouvelle Direction de la Création Artistique ? Elle veillera, nous dit-on, à ce que les acquisitions de l'Etat soient d'une haute valeur artistique. Mais selon quels critères ? Faut-il rappeler à l'Etat qu'il y a, en France, des milliers d'artistes jeunes et courageux qui attendent qu'on les aide véritablement, intelligemment ? On les a vu se dresser contre l'absurde prétention de M. Malraux de supprimer le 1 %, car c'est dans ce domaine, justement, qu'à partir d'une réforme nécessaire, peut être élaborée une politique artistique. Ce que les artistes réclament, c'est le droit de créer et de vivre librement, d'être dans la cité au service de leurs semblables. Si la Direction de la Création Artistique n'entreprend pas cette tâche qui, à elle seule justifierait son existence, elle ne sera qu'un bureau de plus.

NOTRE COUVERTURE

On a souvent dit que Cézanne figeait ses modèles. On le voit ici dans ce portrait de Mme Cézanne dans un fauteuil rouge (Musée de Boston). Ainsi, dans la majeure partie de son œuvre, il a eu tendance à durcir les visages pour les pétrifier, en même temps qu'il amollissait et assouplissait la matière minérale pour la rendre humaine. (Page 15, Enfin, Cézanne vint par Yvon Taillandier).

6. ALBERTO GIACOMETTI : UN GENIE DE CONTE DE FEES,
par Patrick Waldberg.
10. L'EROTISME DANS LA PEINTURE CONTEMPORAINE,
par Jean Selz.
14. LES LIVRES D'ART,
par Pierre Mazars.
15. NAISSANCES DE LA PEINTURE MODERNE (6)
ENFIN CEZANNE VINT,
par Yvon Taillandier.
26. LES SCULPTURES PRECOLOMBIENNES,
par Max-Pol Fouché.
28. LA PATELLIERE RETROUVE,
par Pierre Cabanne.
29. SOULAGES,
par Hubert Juin.
30. VICTOR BRAUNER,
par Gérald Gassiot-Talabot.
31. CEUX QUI MONTENT :
Christoforou, Bertini.
32. POURQUOI LES PEINTRES SE CONVERTISSENT,
par Michel Ragon.